

Le Ministre

Paris, le **15 NOV. 2016**

Monsieur le Député, *cher Paul,*

Lors de nos récentes rencontres, nous avons eu l'occasion d'échanger sur la situation financière de la Corse, notamment sur des sujets aussi importants pour la collectivité territoriale de Corse que la dotation de continuité territoriale (DCT), la contribution au redressement des finances publiques (CRFP) et, plus fondamentalement, le niveau d'autonomie financière.

Le Premier ministre a également été alerté, par un courrier du 15 juin dernier de Monsieur le Président du conseil de l'exécutif sur le calcul de la CRFP, indiquant qu'il vous apparaissait que la Corse supportait une contribution plus élevée que les autres régions.

Je m'étais engagé à examiner l'ensemble de ces questions pour en tirer, le cas échéant, des conclusions dans le projet de loi de finances.

Je suis maintenant en mesure de vous indiquer les conclusions auxquelles je suis parvenu.

En ce qui concerne la dotation de continuité territoriale, le Premier ministre, dans son intervention à l'Assemblée de Corse le 4 juillet dernier, a confirmé le maintien de la DCT. Certaines inquiétudes avaient en effet pu se manifester sur le sujet à la suite des restructurations autour de la SNCM.

.../...

*Monsieur Paul GIACOBBI
Député de la Haute Corse
Assemblée nationale
Permanence Parlementaire
126, rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP*

Par ailleurs, vous avez manifesté le souhait de désaffecter partiellement les reliquats de DCT afin de pouvoir en consommer les crédits sur des financements autres que ceux relatifs aux dessertes aériennes et maritimes. J'ai souscrit à une telle demande, qui permettra à la collectivité territoriale de Corse d'améliorer, en cas d'excédent, les dessertes routières et ferroviaires du territoire.

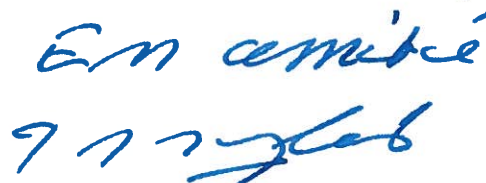
En ce qui concerne la contribution au redressement des finances publiques, après un examen approfondi de son mode de calcul, notamment des recettes prises en compte et corrélées aux compétences, la dotation générale de décentralisation (DGD) Corse, les droits sur les tabacs, la taxe sur les transports et la TICPE Corse, il apparaît légitime de retraiter ces montants de recettes. Ceci réduira sensiblement la CRFP de la collectivité en 2017, la ramenant à un peu plus de 3 M€ contre 7,5 M€ en 2016.

Par ailleurs, je tiens également à vous informer qu'à la suite de l'engagement pris par le Premier ministre au Congrès des Régions de France, le Gouvernement intégrera dans le projet de loi de finances la création, dès 2017, d'un fonds de soutien exceptionnel de 450 millions d'euros pour accompagner les actions des régions en matière de développement économique. La répartition, telle qu'elle ressort de l'amendement déposé par le Gouvernement au projet de loi de finances pour 2017, montre que la collectivité territoriale de Corse pourra prétendre à un versement de 1,7 million d'euros à ce titre.

Mais surtout, à compter de 2018, la dotation globale de fonctionnement des régions, abondée du versement au titre du fonds exceptionnel, ainsi que, pour la seule collectivité territoriale de Corse, de la DGD, seront remplacées par des fractions de TVA d'un même montant. Les montants correspondants évolueront dès 2018 au rythme de la TVA nationale. Tout ceci constitue un progrès majeur pour l'autonomie financière des régions, et plus particulièrement pour la collectivité territoriale de Corse eu égard à l'intégration de sa DGD dans le calcul.

Il m'est agréable de vous faire part de ces informations, dont j'informe également le Président de l'assemblée de Corse ainsi que les parlementaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération très distinguée.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Em amité' followed by a stylized signature.

Jean-Michel BAYLET